



Reconnaissance paternel et héritage

Par **Alyciiaa13**, le **29/01/2017** à **08:42**

Bonjour à tous,

J'ai 23 ans et je n'ai pas été reconnue par mon père.

Pourtant je le connais car il vient environ une fois par an chez moi, a des contacts réguliers avec ma mère (appels, SMS) et des contacts avec moi seulement le jour de mon anniversaire (il m'envoie un mail).

Bien entendu que toutes les personnes autour de lui ne sont pas au courant de mon existence. Dans son portable, mon prénom a été modifié en un prénom masculin pour éviter les soupçons.

Et tout ça depuis maintenant 23 ans.

Je ne cherche pas à "tisser" un lien avec lui car pour moi c'est déjà trop tard mais au niveau de l'héritage je me pose une question.

Pourquoi ces deux autres filles hériteraient de tout ses biens et pas moi alors que je suis également sa fille

Quel recours j'ai ? Que puis-je faire ? Il y a t'il une issue positive de se lancer dans des démarches pareil ?

Merci beaucoup de m'avoir lu et merci à toutes les personnes qui prendront le temps et qui auront la réponse à mes questions.

Alicia.

Par **amajuris**, le **29/01/2017** à **10:50**

Bonjour,

Comme cet homme ne vous a pas reconnu, au regard de la loi, ce n'est pas votre père et vous n'êtes pas son héritière car contrairement à ce que vous écrivez, vous n'êtes pas sa fille. Mais cet homme peut vous reconnaître quand il veut de son vivant.

C'est donc cet homme qui peut régler votre problème de paternité sans aucune procédure.

Salutations

Par **Alyciiaa13**, le **29/01/2017** à **11:39**

Merci de votre réponse.

J'ai vu qu'il y avait un recours avec un test ADN demandé par la justice. Savez vous si il y'a des conditions à respecter ?

Merci.

Par **amajuris**, le **29/01/2017** à **12:23**

Si cet homme ne veut pas vous reconnaître, vous pouvez faire devant le tgi une action en recherche de paternité.

Voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15882>

Salutations